

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010235 – MDE 20/001/01

Informations complémentaires sur l'AU 345/00 (MDE 20/001/00 du 9 novembre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

OMAN

Habib bin Juma bin Sulayman (45 ans)

Ahmed bin Habib bin Juma (19 ans)

Mohammad bin Habib bin Juma (20 ans)

Faisal bin Hilal bin Salem (19 ans)

Najeeb bin Mahfoudh (19 ans)

] fils de

] Habib bin Juma bin Sulayman

Londres, le 28 mars 2001

Les cinq hommes nommés ci-dessus, qui avaient été condamnés à mort pour meurtre, ont été exécutés le 28 mars 2001. D'après les informations recueillies, des proches de leurs victimes ont assisté à leur mort.

La peine capitale avait été prononcée à leur encontre en novembre 2000. En application de la législation omanaise, ils n'avaient pas eu la possibilité d'interjeter appel de leur condamnation.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, les autorités du sultanat d'Oman ont ôté la vie à sept condamnés à mort depuis le début de l'année 2001. Les dernières exécutions recensées précédemment par l'organisation dans ce pays avaient eu lieu au cours de l'année 1998, pendant laquelle au moins six personnes reconnues coupables de meurtre avaient été tuées.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces cinq hommes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*